Marszałek Sejmu
Rzeczypospolitej Polskiej

Marszałek Senatu
Rzeczypospolitej Polskiej

Varsovie, le 29 mars 2012

Mesdames et Messieurs les Présidents !
Chers collègues !

La Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne lors de sa réunion les 4 et 5 avril 2011 à Bruxelles a décidé de mettre en place la Conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Pourtant, ayant convenu sur plusieurs aspects, les présidents n'ont pas réussi à parvenir à un accord sur le nombre de membres des délégations. Néanmoins, pour trouver une solution satisfaisante pour tous, la présidence polonaise dans ses lettres en date du 29 novembre 2011 a présenté une proposition de compromis selon laquelle les parlements nationaux des États membres seraient représentés par des délégations composées de quatre membres et deux suppléants et le Parlement européen par 16 membres. Chaque parlement national d'un État candidat à l'adhésion à l'Union européenne ainsi que de chaque pays européen membre de l'OTAN pourrait déléguer un observateur et un suppléant.

Nous vous remercions pour toutes les réponses données à la suite de notre proposition de compromis concernant le nombre des participants de la Conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Nous avons reçu les réponses de 32 chambres. Il en résulte que nous sommes d'accord qu'il ne faut pas tarder pour organiser la Conférence interparlementaire instituée à Bruxelles. Il faut souligner que le nombre de chambres qui ont soutenu le principe d'une représentation égale de tous les parlements est comparable au nombre de chambres ayant opté pour notre proposition visant à assurer avant tout une représentativité complète de chaque délégation. Le bilan détaillé des consultations sur cette question vous a été certainement transmis par les Secrétaires généraux après leur réunion du 6 février dernier à Varsovie.

Vu ce qui précède et compte tenu du déroulement des discussions lors de la réunion précitée des Secrétaires généraux, nous voudrions proposer, pour une période d'essai de 2 ans, une formule ouverte de la participation à la Conférence interparlementaire. Selon cette conception chaque parlement de l'UE pourra déléguer à la Conférence interparlementaire le nombre de parlementaires qu'il jugera nécessaire pour représenter l'éventail complet des opinions et des compétences. Cependant pour des raisons liées à l'organisation, la pratique et l'efficacité du débat, nous voudrions suggérer que la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne recommande que pour chaque parlement le nombre de membres de la délégation pour la Conférence interparlementaire ne devrait pas dépasser 16 membres du parlement concerné. Chaque parlement national d'un État candidat à l'adhésion à l'Union européenne ainsi que de chaque pays européen membre de l'OTAN pourrait déléguer 2 observateurs.

Compte tenu des conclusions de la présidence de la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne à Bruxelles les 4 et 5 avril 2011 et de la proposition concernant la formule ouverte, nous vous prions de trouver ci-joint le projet consolidé des conclusions de la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne à Varsovie, dans la partie concernant la Conférence interparlementaire. Les questions qui ont déjà fait l'objet d'un accord sont complétées dans ce document par les propositions présentées ci-dessus. Cette version consolidée, si elle trouve votre approbation, pourrait constituer la base du règlement de la Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

Nous comptons sur votre soutien à cette proposition, ce qui permettrait d'avancer vers la mise en place rapide du mécanisme parlementaire chargé du suivi de la politique étrangère et de sécurité commune et de la politique de sécurité et de défense commune.

En attendant une rencontre fructueuse à Varsovie, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, l'assurance de notre très haute considération.

Ewa Kopacz

Bogdan Borusewicz